

COMPTE RENDU CNC du 22 et 23 Juin 2013

Présents : Pascal BLANC, Laurent DUBOST, Jean GATIGNOL, Patrick PLAQUIN, Philippe RANNOU, Cécile ROUSSEL, Dominique RUAUX, Thierry TIRARD.

Absents excusés : Eric CLAISSE, Bruno DELORME, Loïc FAUQUEUX, Franck LEBEGUE, Ulysse MUNOZ, Martine URRUTIGOITY

Ordre du jour :

1. Présentation de la nouvelle équipe CNHS

a. Bureau et Régions

Dominique Ruaux nouvellement élu Président de la CNHS présente la nouvelle équipe : Rémy Gillet Vice Président délégué secrétaire, Hélène Fauqueux Vice Présidente suppléante chargée des finances, Thierry TIRARD nommé Commissaire National des compétitions, Cécile Roussel adjointe au Commissaire National qui gère principalement les championnats nationaux féminins, juniors et jeunes.

Suite à la fin de mandat de Lionel Dumeaux, Pascal Blanc est élu manager général des équipes de France avec comme manager adjoint des équipes de France Arnaud Lagabbe qui c'est engagé dans le cursus de la formation EF2. Les nouveaux présidents de CRHS sont cités, vous retrouverez toutes ces informations sur le site de la CNHS.

Une réunion téléconférence est programmée le samedi 6 juillet avec l'ensemble des présidents CRHS et les membres du bureau de la CNHS.

A noter aussi sur vos agenda la prochaine réunion CNHS qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2013 au siège de la FFESSM IDF/Picardie 60 rue de Romainville 75019 Paris.

2. Nomination des commissaires sur les compétitions 2013-2014

Intitulé	Date	Lieu	Commissaire
Manche 1 D1 M et F	9 et 10 novembre 2013	La Rochelle ? ou Sarcelles ?	Patrick ou Philippe
Manche 2	22 et 23 mars 2014	La Rochelle	Dominique
Manche 3 D1M et D1F	7,8 et 9 juin 2014	Chartres (Centre) ?	Thierry TIRARD
D2	24 et 25 mai 2014	-Le Puy en Velay	Olivier Martinez / Martine
D3	14 et 15 juin 2014	Corbie / Compiègne / Hyères ?	Laurent Dubost
D4	14 et 15 juin 2014	Lyon ? ou Hyères (CAZ) ?	Olivier/Jean ou Martine
Groupe B féminin	22 et 23 mars 2014	La Rochelle ?	Dominique
Juniors/Minimes	26 et 27 avril 2014	Saint Martin d'Hères	Pascal + Alex Fuster
Benjamins/Cadets	17 et 18 mai 2014	Pontoise (IDF)	Cécile Roussel
Masters	12 et 13 avril 2014	Montluçon ou Saint Malo ?	Franck ou Bruno
Coupe des régions	12 et 13 avril 2014	Montluçon ou Saint Malo ?	Franck ou Bruno

Thierry doit contacter David Régnier de Garges pour l'obtention de Sarcelles pour la manche 1. Dominique se charge de contacter Montluçon pour la coupe des régions et les master.

Pour la manche 3 de la D1M / D1F qui se déroulera à Chartres, tout se passera dans le bassin extérieur qui est en cours de construction, il faudra impérativement prévoir des barnums pour le bon déroulement du championnat.

3. Règlementation 10.0 (Mise à jour après vote CNHS Avril Chartres)

Article existant

Fr.1.9.8 - L'équipe ne donnant pas son dossier complet (sa fiche d'inscription avec le règlement et la fiche d'engagement des joueurs) dans les délais prévus par la réglementation sera pénalisée par une majoration de 100% du montant de l'inscription.

Tant que la pénalité n'est pas réglée, l'équipe ne pourra pas participer à une autre compétition nationale.

Pour les Championnats jeunes (sauf junior), la feuille d'engagement pourra comporter 14 joueurs, cette feuille sera validée à 12 joueurs le jour de la compétition.

Article modifié

Fr.1.9.8 - L'équipe ne donnant pas son dossier complet (sa fiche d'inscription avec le règlement par chèque, la fiche d'engagement des joueurs et les n° de bonnets) dans les délais prévus par la réglementation sera pénalisée par une majoration de 100% du montant de l'inscription.

Tant que la pénalité n'est pas réglée, l'équipe ne pourra pas participer à une compétition nationale.

Pour les Championnats jeunes (sauf junior), la feuille d'engagement pourra comporter 14 joueurs, cette feuille sera validée à 12 joueurs le jour de la compétition

Article existant

Fr.10.2.2 La demande doit être annoncée auprès du Commissaire de Compétition dans les quinze (15) minutes qui suivent la fin du match. La plainte écrite en français devra être soumise au Commissaire de Compétition dans l'heure suivant la fin du match contesté comme définie dans la réglementation CNHS.

Nouvel article à intégrer dans le volume 1

Fr.10.2.3 La demande devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque de 50€ (Euro) à l'ordre de la FFESSM

4. Fonctionnement des régions

Nous constatons un très net manque de communication et de retour des régions, entre autre sur l'organisation des championnats régionaux, ainsi que des différents tournois organisés.

Quelques inquiétudes sur la région RABA qui malgré de superbes complexes sportifs stagne au niveau des clubs et ce malgré le dévouement des responsables de ce comité.

5. Sélections des équipes de France

Constat d'un manque de structuration pour l'accès aux différentes sélections aux stages France et ce quelque soit la catégorie. Dominique souhaite avoir plus de clarté sur l'ensemble de ce sujet, contact sera pris avec l'ensemble des interlocuteurs.

6. Procédure constitution du comité d'arbitrage

Article existant

Fr.1.9.7 .1- Tout litige doit être soumis par écrit au commissaire désigné et exclusivement par le représentant de "la partie plaignante" (Joueur, équipe, département, région, nation). Chaque réclamation doit être accompagnée d'un chèque. Le commissaire doit analyser si cette réclamation est recevable :

- Il trouve dans les règles de jeu, réglementation, dispositions spécifiques à la compétition, un ou des articles permettant sans ambiguïté de rejeter la requête
Chèque d'accompagnement gardé.

- Il trouve dans les règles de jeu, réglementation, dispositions spécifiques à la compétition, un ou des articles permettant sans ambiguïté de l'accepter
Chèque d'accompagnement rendu et mesures correctives du commissaire.

- Il ne trouve aucun article règle de jeu ou réglementation permettant de valider la requête.

Convocation du comité d'arbitrage,

o Le plaignant reçoit un avis favorable

La réclamation est acceptée (chèque remboursé et décision en conséquence).

o Le plaignant reçoit un avis défavorable

La réclamation est refusée (Chèque d'accompagnement rendu). Il sera relaté dans le compte-rendu du commissaire.

Nouvel article sur la constitution du comité d'arbitrage à réintégrer dans le Volume 1

Fr.1.9.7 .2- Le comité est composé de trois arbitres officiant sur la compétition, ils sont nommés par le commissaire de la compétition en priorité de comités différents, sauf si la situation ne le permet pas. Ce comité est valable que pour traiter une seule réclamation, un nouveau comité sera constitué à chaque litige. Nota d'Ulysse : à l'article Fr.5.2 on parle déjà du comité d'arbitrage, il faut peut-être le réécrire comme indiqué pour l'article Fr.1.9.7.2, mais il n'est pas nécessaire d'en refaire un nouveau.

Article existant

Fr.1.9.15 – Dans l'hypothèse où les sanctions dépasseraient le cadre de la compétition concernée, les propositions du commissaire de compétition seront transmises au commissaire national des compétitions qui sollicitera éventuellement la commission des litiges.

Cet article devient : Fr.1.9.15.1

Nouvel article en complément à intégrer dans le volume 1 décidé en CNC

Fr.1.9.15.2 : La commission des litiges est composée de la manière suivante :

- 1 commissaire ⇒ nommé par le CNC
- 1 instructeur national ⇒ nommé par le CNI
- 1 membre de la CNHS ⇒ nommé par la CNHS

Article existant déjà dans le volume 1

Fr.1.5.13 - La commission de litige est composée de 3 membres nommés par la CNHS (un arbitre AN2, un instructeur, un commissaire de compétition).

Il faut plutôt un article Fr.1.5.13.1

- 1 commissaire ⇒ nommé par le CNC
- 1 instructeur national ⇒ nommé par le CNI
- 1 arbitre AN2 ⇒ nommé par le CNA

7. Accès à la base de données de la FFESSM

Dominique RUAUX se charge de contacter Rémy GILLET qui a les éléments nécessaires pour accéder à nos besoins.

8. Fiche d'encadrement, fichier suivi joueurs et clubs (modèle IDF à généraliser sur toutes les régions)

Proposition du CNA à affiner : On bloque le joueur ou la joueuse dès le 1er match avec une équipe pour la saison en cours (championnat régional ou national). Seule sera autorisée la montée d'un(e) joueur(se) vers une équipe de niveau supérieur (joueur qui n'a jamais joué dans cette équipe)

Demande de l'application par la CNHS dès la prochaine saison

Mise en place du système de suivi joueurs en utilisant le modèle existant sur la région IDF/Picardie qui s'avère efficace depuis sa mise en place il y a 6 ans.

9. Mise à jour base Access et grilles de matchs

Afin de faciliter la tâche des commissaires Thierry recherche des personnes ayant suffisamment de compétences sur Access et Excel pour faciliter la saisie des joueurs et l'édition des feuilles de match. Thierry doit contacter Hervé BLANC de Lagny et faire un appel sur l'IDF via la prochaine réunion CRHS.

10. Règle sur le nombre de participation des 4 ans à préciser plus clairement, Article FR 6.3 (volume 1) note d

Note d : Ou un AN1 club pour un club n'ayant jamais participé à l'un des championnats de division D1, D2, D3 et ayant moins de 4 participations en D4 durant les 6 dernières années.

Note e : Ou un AN1 club pour un club ayant au plus de 3 participations à l'un des championnats Junior ou jeunes durant les 6 dernières années.

11. Montée/descente des joueurs

Propositions du CNC :

- a) Si un joueur n'a jamais joué dans les équipes supérieures pendant deux saisons (donc à compter de la 3^{ème} année), il sera autorisé à monter dans une équipe supérieure en cours de saison et il sera obligatoirement bloqué dans cette équipe pour le reste de la saison en cours.

- b) Si un joueur n'a jamais joué dans es équipes supérieures (en régional et national) il pourra être testé sur un des championnats suivants : M1-M2-M3 ainsi que D2-D3-D4. Sans comptabilisé le nombre de matchs en national et jusqu'à ≤ 7 matchs en régional.
A l'issu du test le joueur terminera la saison exclusivement dans l'équipe supérieure ou initiale.
Pour rappel, un joueur ne peut participer à un seul championnat de France dans sa catégorie.

Pour rappel, un joueur ne peut participer à un seul championnat de France dans sa catégorie.

12. Modification formule championnat féminin suite AG CNHS Chartres avril 2013

Suite au vote de la nouvelle formule du championnat féminin, le CNC s'étonne que la CNHS n'est pas respecté les procédures ? A savoir que toutes modifications de règle de championnat doit être présenté au CNC afin de valider la faisabilité technique de celle-ci, formule présentée en CNHS 3 semaines avant l'AG n'a pas permis son étude. Le CNC a étudié à postériori cette formule. Il s'avère que celle-ci ne semble pas applicable même avec des aménagements, en particulier :

- ✓ La manche 1 n'a plus d'enjeu sportif, car la manche 3 fonctionne en système de poules (pas d'attribution de points possible)
- ✓ Toutes les équipes ne se rencontrent plus/ pas de vrai play-off
- ✓ La manche 3 à 10 équipes entraîne un nombre de match très faible par équipe et par jour (seulement 6 à 7 matchs par équipe sur l'ensemble de cette manche)
- ✓ Toute autre réalisation à 10 équipes n'est pas réalisable dans les créneaux impartis
- ✓ Le système de poules proposées limite fortement l'enjeu sportif ne permettant plus aux équipes en sortie de classement (3 à 5) d'accéder à la finale.

Conclusion : la proposition du CNC est de faire une année transitoire en conservant la formule actuelle, afin de préparer une nouvelle formule en intégrant la création d'une division 2 féminine applicable pour la saison 2014/2015, ce groupe B restant ouvert à 16 équipes. Cécile ROUSSEL et Dominique RUAUX sont chargés de ce travail.

13. Anticiper l'accès au cursus de formation

Il faut impérativement sensibiliser les clubs sur la nécessité de former des encadrant dès leurs participations en championnat régional, qui pour rappel fait parti intégrante des championnats nationaux. Ceci afin de ne pas reproduire les situations que l'on connaît depuis ces dernières années, championnats incomplets suite à des équipes qualifiées par leur championnat régional mais qui n'ont pas l'encadrement requis (souvent des clubs ayant déjà quelques années d'existence).

14. Gestion et délais des inscriptions chez les jeunes et les juniors (problème des 13 équipes et des équipes 2)

Suite aux différents championnats jeunes de ces dernières années nous constatons qu'il est extrêmement difficile de gérer un championnat au-delà de 12 équipes, exemple (résultats des matchs de poules déséquilibrés, réduction des durées de matchs).

Afin de ne léser personne le CNC propose les solutions suivantes :

- Pour participer, pré inscription obligatoire des équipes deux mois avant le championnat, clôture des inscriptions un mois avant le championnat. Si une équipe n'a pas effectuée la 1^{ère} démarche et dans le cas où 12 équipes ce seront engagées avec un dossier complet et dûment rempli (fiche d'inscription, fiche d'engagement et chèque), il n'y aura plus de possibilité de participer au championnat concerné.
- De même les quotas seront calculés de la façon suivante : sur les 10 premiers du classement final de la saison précédente, puis les deux derniers quotas seront attribués aux nouvelles régions.
- Point sur déclasserment des équipes 2, suite à la proposition ci-dessus et dans le cas où ces équipes respectent les procédures d'inscriptions et sont convoquées au dit championnat, elles ne seront plus disqualifiées.

15. Grilles 42 pour les jeunes et les juniors : affectation des places dans les poules et incidence sur les poules X et Y

Reprendre le classement de la saison précédente en répartissant correctement les têtes de poules afin d'harmoniser le championnat. Voir propositions de grilles réalisées par Plaquin PLAQUIN en PJ suite aux réflexions des personnes présentes.

16. Round Robin 8 équipes

Idem : [Voir propositions de grilles réalisées par Plaquin PLAQUIN en PJ](#)

17. Trophées chez les jeunes et juniors, plaques sur les trophées

Thierry se charge de demander un devis pour l'attribution d'un trophée par équipe pour les catégories juniors et jeunes, ces deux catégories sont le devenir de notre discipline et sensibles à l'attention que l'on peut leur apporter. A charge de la CNHS de fournir la première plaque sur les nouveaux trophées, ensuite ces frais seront obligatoirement à la charge du club remportant le trophée. Thierry prendra contact avec les clubs concernés.

18. Bilan des compétitions saison 2013

- Manche 1 à Sarcelles, les équipes de ce comité ne participent pas toutes à l'acheminement et l'installation des équipements, alors qu'elles ont peu de trajet.
- D'excellentes prestations pour l'organisation des championnats juniors et jeunes respectivement à Agen et Lagny
- Pour tous les autres championnats seniors, les organisateurs ont tous été très disponibles et efficaces. Merci à l'ensemble de ces bénévoles qui participent à l'évolution de notre discipline.
- Coupes des régions à Montluçon, le fait que cela se déroule uniquement sur le lundi de Pentecôte (pas férié pour tout le monde) et juste 8 jours après la manche 3 qui rassemble une grande partie des meilleurs sportifs, il est difficile de trouver des joueuse et joueurs disponibles pour cette compétition. Choisir d'autres dates pour les prochaines saisons.
- Master à Montluçon : championnat annulé pour les mêmes motifs que la coupe des régions
- Remarques générales : des difficultés pour l'acheminement du matériel, multi top, signaux sonores, lignes de touche (voir point sur la gestion du matériel)
- Autres difficultés : de nombreux clubs ne fournissent pas les documents dûment remplis ou complets pour la participation aux championnats nationaux. Une notice explicative va être diffusée, ainsi qu'un rappel des règles, la nouvelle équipe souhaitant faire respecter ce qui existe.

19. Problème du non respect des horaires par des arbitres et de leurs implication

Suite aux différentes remarques dans le cahier des commissaires, Patrick Plaquin se charge de modifier les fiches d'inscription et doit prendre contact avec les arbitres concernés. Le CNA est aussi informé de ces situations qui perdurent au détriment des autres arbitres qui respectent leurs engagements.

20. Règlement intérieur

Laurent Dubost nous fait lecture du document réalisé par Franck Lebègue dans le cadre de son cursus d'EF2, quelques légères modifications sont apportées. Ce règlement finalisé par Laurent sera présenté à la CNHS pour validation.

21. Pièces d'identité-CIF + autorisation parentale chez les jeunes

En cas d'absence de la Carte d'Identité Fédérale, la carte d'identité nationale (gratuite à ce jour pour les mineurs) devra obligatoirement être présentée pour participer aux championnats nationaux, photocopie acceptée. Suite aux nouvelles directives sur les contrôles antidopage, un nouveau formulaire d'autorisation parentale devra obligatoirement être joint pour jouer en championnat, y compris championnats régionaux. Il sera mis en ligne sur le site de la CNHS pour la prochaine saison.

22. Formation escorte – contrôle anti dopage : procédures pour les féminines et les jeunes

Le CNC souhaiterait connaître la liste des personnes formées et habilitées pour la formation escorte nécessaire sur nos championnats. Une demande sera faite en ce sens à la FFESSM qui doit avoir ce listing.

23. Homologation des palmes fibre de verre et carbone

Suite à une demande de la FFESSM qui demandait une homologation de nouvelles palmes, le collège a étudié le modèle de palme présentée par la société Go n Sea. Après étude et par expérience l'ensemble des personnes présentes pensent que les protections latérales risquent de ne pas tenir. La réponse du CNC c'est qu'elle rentre dans le critère de notre réglementation, plus précisément elle possède un élément de protection « type film ».

24. Gestion du matériel CNHS – fiche de renseignements sur les bassins pour les championnats nationaux

Constat : seul deux pôles fonctionnent correctement BPL et l'IDF, et ce malgré plusieurs demandes sur l'inventaire du matériel se trouvant dans différentes régions. Une nouvelle relance sera faite par Thierry TIRARD qui gère provisoirement le matériel CNHS, ainsi que la création d'une fiche de renseignements sur les complexes sportifs mis à notre disposition.

Pour rappel : Lorsqu'un club organise un championnat national le matériel doit être fourni en priorité de la manière suivante ; par le club, ensuite la région et la CNHS qui fournira le matériel manquant.

Au vu des difficultés rencontrées ces dernières années le CNC propose à la CNHS d'indemniser les clubs organisateurs. Proposition de la manière suivante : pour tout achat de matériel nécessaire à l'organisation de championnats nationaux sur la base de un terrain (pour 2 terrains les remboursements sont multipliés par 2 et il en va de même pour tout matériel de secours, après accord du Commissaire National et de la CNHS):

- 1) 100.00€ de rembourser pour l'achat d'un multi top
- 2) 100.00€ de rembourser pour l'achat d'un signal sonore type Allemand
- 3) 200.00€ de rembourser pour l'achat d'un signal sonore type Américaine (plusieurs sons)
- 4) 50.00€ de rembourser pour l'achat d'un jeu de buts
- 5) 150.00€ de rembourser pour l'achat d'une ligne de touche emboitable en inox

25. Investissement matériel

Alexandre FUSTER tente de fabriquer un signal sonore sur les modèles existants afin de réduire les coûts d'achats. Thierry se renseigne pour obtenir un devis pour l'achat de ligne de touche emboitable en inox Il faut prévoir l'achat de palets pour les prochains championnats nationaux

26. Compte rendu de compétition, cahier des commissaires et revue Subaqua

Il faut impérativement qu'un article soit rédigé sur chaque championnat.

Pour le cahier des commissaires, revoir le système sous forme de tableau Excel sous forme check liste qui on l'espère devrait faciliter la rédaction. Nous attendons toutes propositions de l'ensemble du collège.

27. Candidature nouveau commissaire

Suite à un tour de table deux personnes sont proposés comme candidats : Olivier Martinez de HOPE et Alexandre FUSTER de Clermont-Ferrand. Un appel à candidature est à diffuser sur l'ensemble du territoire (pour rappel, il faut être AN 2 actif), nous souhaitons que la gente féminine soit davantage représentée afin de respecter la parité. Afin d'anticiper le renouvellement des commissaires pour les années futures, nous envisageons de proposer et former deux nouveaux commissaires tous les ans. Ceux-ci ne feront pas systématiquement partis du bureau du CNC, mais seront en premier lieu amenés à faire fonctionner ce collège et se former sur les différents championnats nationaux.

Questions diverses : Aucune questions diverses

Fin du CNC le dimanche 23 juin 2013 à 12h00

A noter dans vos agenda la date du prochain CNC les 28 et 29 juin 2014

Lieu à définir lors de la prochaine CNHS

Thierry TIRARD
Commissaire National des Compétitions